

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publiée le 03 avril 2026

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **deux avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 27 mars 2026, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Fabien PAILLOUX, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Patricia COURTIER, Christian RIOU, Evelyne MATHERON, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Frédéric AULAS, François KOENIG, Stéphane PUIG, Virginie BARRA, Virginie FEYBESSE, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Thierry REYNIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Sandrine LAGNEAU, Florian ROUME, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL

Excusés :

Absents :

Représentée par pouvoir : Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. MARBOH



DEL_2026_22

ELECTION DES ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Par délibération précédente, le conseil municipal a fixé le nombre d'élus pour chacune des commissions municipales :

- Commission Finances et développement durable : 9 membres
- Commission Politique de la ville et jeunesse : 9 membres
- Commission Urbanisme et aménagement du territoire : 9 membres
- Commission Sécurité et circulation : 9 membres
- Commission Education, périscolaire, petite enfance et santé : 9 membres
- Commission Animation, fêtes et marchés : 9 membres
- Commission Culture : 9 membres
- Commission Sport : 9 membres

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

M. le Maire fait appel aux candidatures.

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE les élus au sein des commissions municipales, comme suit :

COMMISSION FINANCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Stéphane GARCIA
Cindy CLOP
Emmanuelle ROCA
Cyrille GAILLARD
Thierry REYNIER
Clément CAMBIER
Patricia COURTIER
Fabien PAILLOUX
David BELLUCCI

Adopté à l'unanimité

COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET JEUNESSE

Bernard RIGEADE
Cindy CLOP
Manon REIG
Christelle PEPIN
Jaouad MARBOH
Emmanuelle ROCA
Florian ROUME
Frédéric AULAS
David BELLUCCI

Adopté à l'unanimité

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Jean-François LAPORTE
Cyrille GAILLARD
Stéphane PUIG
François KOENIG
Sylviane FERRARO
Sylvie CORDIER
Virginie FEYBESSE
Frédéric AULAS
David Alexandre LE GALL

Adopté à l'unanimité

COMMISSION SECURITE ET CIRCULATION

Fabien PAILLOUX
Thierry ROUX
Cindy CLOP
Thierry REYNIER
François KOENIG
Florian ROUME
Magali CHARMET
Clément CAMBIER

David Alexandre LE GALL

Adopté à l'unanimité

COMMISSION EDUCATION, PERISCOLAIRE, PETITE ENFANCE ET SANTE

Christelle PEPIN

Manon REIG

Evelyne MATHERON

Dominique ATTUEL

Virginie BARRA

Magali CHARMET

Bernard RIGEADE

Sandrine LAGNEAU

Nathalie EYMARD WILSON

Adopté à l'unanimité

COMMISSION ANIMATION, FETES ET MARCHES

Christian RIOU

Thierry ROUX

Manon REIG

Virginie BARRA

Vanessa ONIC

Virginie FEYBESSE

Frédéric AULAS

Sylvie CORDIER

Nathalie EYMARD WILSON

Adopté à l'unanimité

COMMISSION CULTURE

Jacqueline DEVOS

Sandrine LAGNEAU

Evelyne MATHERON

Dominique ATTUEL

Virginie BARRA

Vanessa ONIC

Sylvie CORDIER

Clément CAMBIER

David BELLUCCI

Adopté à l'unanimité

COMMISSION SPORT

Jaouad MARBOH

Emmanuelle ROCA

Thierry ROUX

Frédéric AULAS

Stéphane PUIG

Florian ROUME

Christian RIOU

Magali CHARMET

David Alexandre LE GALL

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Jaouad MARBOH, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.